



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 59731

Texte de la question

M Jean-Jacques Weber attire l'attention de M le ministre de la défense sur les conséquences sociales et professionnelles du projet de restructuration de l'armée sous le plan Armée 2000. Il lui rappelle en effet qu'aujourd'hui le ministère des armées fait vivre environ 250 000 personnes, qui sont des acteurs importants de la vie économique des régions et des localités où sont implantés arsenaux, établissements ou régiments. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir faire le point sur ces problèmes qui inquiètent de nombreuses familles de militaires.

Texte de la réponse

Reponse. - 1o Pour ce qui concerne les personnels militaires, la réduction des effectifs qui résultera de la reorganisation des forces pour rationaliser l'outil de défense et dégager d'indispensables économies de fonctionnement n'est pas susceptible de compromettre les perspectives de carrière des officiers, sous-officiers et militaires du rang sous contrat. Cette réduction pourra en effet être absorbée par un ajustement des recrutements, par la prise en compte des non-renouvellements de contrats habituels, dont la majorité intervient du fait des intérêts et des départs volontaires des militaires de carrière. Le dispositif actuel de réinsertion professionnelle dans la vie civile des militaires de carrière ou servant en vertu d'un contrat permet de faciliter leur reclassement dans des emplois publics ou privés. Il est, par ailleurs, précisé que les réductions des effectifs envisagées ne peuvent en aucun cas provoquer le départ de militaires de carrière qui ne le souhaiteraient pas. En effet, le statut de ces personnels leur garantit de pouvoir servir jusqu'à la limite d'âge de leur grade. 2o Pour ce qui concerne les personnels civils, le protocole d'accord, proposé par le ministère de la défense aux organisations syndicales, intitulé « formation et mobilité », doit permettre de réduire les mutations et de faciliter les reclassements. Il vise également à favoriser la formation, la mobilité et le départ volontaire des personnels civils. Des moyens importants permettront d'apporter à chaque agent et à sa famille une assistance personnalisée. Le ministre de la défense est particulièrement attentif à la dimension sociale de ces restructurations et s'attache à tout mettre en œuvre pour que ces opérations difficiles soient conduites avec l'humanité nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59731

Rubrique : Armée

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 1992, page 2985